

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 696 Société : 120666

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : B. AABI m. Ahmed

Date de naissance : 01-01-1942

Adresse : May AL INIARA 1 Bd Tichka N°7 Casa

Tél. : 05 22 21 05 00 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03/06/2022

Nom et prénom du malade : B. AABI m. Ahmed

Age: 80ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Nice le refraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 06 2022	Q		72000 DH	Dr YAKOUTI Abdellah Ophthalmologiste 1, Bd Mohamed Ben Ahmed El Abdi, 2ème Plage Bernoussi Casablanca - Tel.: 05 22 75 23 25

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/06/22	37.00,00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
25533412	00000000
D	00000000
00000000	35533411
G	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

INPE


095019279

FACTURE N° A 121 /22

ICE N° : 001587406000070

CODE / INPE : 095019279

Mohammedia le 22 / 06 / 2022

I F N° : 20699296

R C N° : 18891

PATENTE N° : 3653246

Mr : BAABI Mhamed

N° de nomenclature: 407 407 407 407

Docteur: YAKOUTI Abdelkhalek

DEUX Montures : PLASTIQUES OPTIQUE	1 500 , 00
Verres: ORGANIQUES BLANCS Anti-reflets	
VL: ORGANIQUES BLANCS Anti-reflets	
OD: - 0 . 50 (- 0 . 75 à 100 °)	600 , 00
OG: - 0 . 50 (- 0 . 50 à 65 °)	600 , 00
VP: ORGANIQUES BLANCS	
OD: Add : + 2 . 75	500 , 00
OG: Add : + 2 . 75	500 , 00

total : 3 700 , 00 DH

ARRETER LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

TROIS MILLE SEPT CENT DIRHAMS .

40, boulevard Achorafa, Saada, El Alia , Mohammedia
Patente N° : 3653246 - RC N° : 18891 - IF N° : 20699296 - ICE N° : 001587406000070

40, boulevard Achorafa, Saada, El Alia , Mohammedia
Patente N° : 3653246 - RC N° : 18891 - IF N° : 20699296 - ICE N° : 001587406000070

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek

Ophthalmologiste

Spécialiste de la chirurgie
et des Maladies des yeux
Cataracte - Glaucome - Strabisme
Voie lacrymales - Angiographie
Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital 20 Août
Ancien Médecin Ophthalmologiste à l'Hôpital Al Mansour
Membre de la Société Française d'Ophthalmologie



الدكتور الياقوتى عبر الحال

أخصائى في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - الحول
مسالك الدموي أجيوكرافيا
الليزر - العدسات اللاصقة
جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابقا بمستشفى 20 غشت
طبيب العيون مستشفى المنصور
عضو في الهيئة الفرنسية لطب العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التعاضدية
03 juin 2022

Casablanca le : الدار البيضاء في :

Mr. BAABI Mhamed

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques Antireflets, Amincis à fort indice Transition

VL : OD = - 0.50 (- 0.75 à 100°)

OG = - 0.50 (- 0.50 à 65°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.75

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek
Ophthalmologiste
1, Bd Mohamed Ben Ahmed
El Abdi, 2ème étage Bernoussi,
Casablanca - Tel : 05 22 75 23 23

1، شارع محمد بن أحمد العبدى - الطابق الثانى - سيدى البرنوصى - الدار البيضاء
1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2^{eme} Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA
الهاتف : 05 22 75 22 22 - 05 22 75 23 23